



FICHE TECHNIQUE

RAVANET PLUS

**NETTOYANT RENOVANT FORTEMENT ALCALIN
POUR RAVALEMENT DES FACADES
USAGE PROFESSIONNEL**

RAVANET PLUS est une préparation à base d'hydroxyde de potassium, d'agents de surfaces à haut pouvoir dégraissant et pénétrant.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Masse volumique	: 1335 G/L
Réaction chimique	: FORTEMENT ALCALINE ET CAUSTIQUE
PH pur	: 14 ENVIRON
PH en solution à 5 %	: 13.50
Ionogénéité	: TENSIOACTIFS NON IONIQUES BIODEGRADABLES A PLUS DE 90 %
Inflammabilité	: ININFLAMMABLE
Odeur	: CARACTERISTIQUE DE LESSIVE ALCALINE

PROPRIETES PRINCIPALES

RAVANET PLUS est miscible à l'eau en toutes proportions. Tensioactifs conférant une basse tension superficielle, **un haut pouvoir mouillant** des surfaces facilitant l'émulsion des souillures.

RAVANET PLUS possède un **pouvoir dégraissant élevé** et est facilement rinçable.

RAVANET PLUS est **particulièrement actif contre les dépôts et la plupart des incrustations dues aux fumées** provenant des cheminées, dépôts de suies, rejets de gaz de combustion des véhicules, projections de composés gras, salissures organiques ou d'origines végétales, fumées grasses des fumoirs et retombées des évacuations provenant des hottes de cuisines.

RAVANET PLUS s'utilise pour la **rénovation** lors des **ravalements** de façades, tunnels routiers, terrasses, toitures, trottoirs, par les professionnels du bâtiment, les services de maintenance, municipalités...

MODES ET DOSES D'APPLICATION

- ◆ En ravalement des murs, enduits de façades pour un nettoyage désincrustant
→ appliquer sur surfaces préalablement mouillées.
- ◆ Selon la nature des surfaces (façades en pierres de taille, moellons, calcaire) et l'importance des salissures
→ s'utilise généralement dilué dans l'eau à **raison d'1 partie de produit pour 8 à 15 parties d'eau**. Appliquer par imprégnation au balai ou en pulvérisation, activer au balai et rincer soigneusement et complètement à l'eau claire.
- ◆ Dans le cas de dépôts particulièrement anciens et épais sur béton
→ peut être utilisé à l'état pur. Activer au balai puis rincer soigneusement et complètement à l'eau claire.

RECOMMANDATIONS



C. CORROSIF

RENFERME DE L'HYDROXYDE DE POTASSIUM

Provoque de graves brûlures.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.

Eliminer le produit et son récipient comme déchets dangereux.

5

Nettoyant alcalin : observer les précautions de sécurité pour la manipulation des produits caustiques.

Eviter les projections oculaires et contact avec la peau.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant 10 mn. Si l'irritation persiste consulter un spécialiste.

Conserver hors de portée des enfants.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Comme tout produit alcalin ou bain de dégraissage, ne pas rejeter directement à l'égout, procéder à une neutralisation avant rejet (PH compris entre 5.5 et 8.5).

Ne pas mettre au contact de surfaces peintes, d'alliages légers, aluminium, zinc, cuivre, étain, plomb ni sur du verre, à l'état concentré.

Se prémunir du risque de projections accidentelles (personnel applicateur, personnes de passage à proximité du chantier, voitures, surfaces peintes, végétation) en cas de projections, laver immédiatement à l'eau claire.

Sur matériaux poreux et sensibles aux produits alcalins : neutraliser si nécessaire avec un produit acide approprié et terminer par un rinçage final à l'eau claire.

Avant de commencer un chantier à grande échelle, il est fortement recommandé de faire un essai sur une petite partie du support afin d'observer pendant quelques temps la réaction du matériau avec le produit.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.